



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2025 - 116

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	20
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 02 décembre 2025

**OBJET : APPROBATION DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNE ET LE
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
VOILE DE HAUTE-SAVOIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. MATTERA A.
CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : CORNU C. « pouvoir à
TRONCHON J. » QUERNEC GARIN C.

ABSENTS : GEROUDET A. CHANTELOT
L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de partenariat proposée par le comité départemental de voile de Haute-Savoie (CDV 74) pour promouvoir l'activité voile.

Le CDV74 est une association loi 1901 qui a pour objet le développement de la voile sur le territoire haut savoyard :

- Accompagner le développement du club et de l'école de voile de CHENSIVOILE
- Mettre en place un Centre Départemental de Voile proposant des activités complémentaires à l'école de voile à destination des licenciés Haut Savoyard : Formation de moniteurs, Perfectionnement Technique, stage Sportif

L'objet de cette convention est de définir les conditions dans lesquelles la commune de CHENS SUR LEMAN et le CDV74 unissent leurs efforts pour promouvoir la pratique de la voile en lien étroit avec le club de Chensivoile.

Cette convention est établie pour une durée de 5 ans et proposée sans compensation financière.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 074-217400704-20251209-D2025_116-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à ce que le comité départemental de voile 74 participe aux charges de fonctionnement du bâtiment ;

N'APPROUVE PAS les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

N'AUTORISE PAS Madame le maire à signer la convention avec le comité départemental de voile de Haute-Savoie.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire,
Pascale MORIAUD

